



MAR 02 2018

L'honorable Denis Paradis, C.P., député  
Président  
Comité permanent des langues officielles  
Chambre des communes  
Ottawa ON K1A 0A6

Cher collègue,

Au nom du gouvernement du Canada, nous voulons remercier les membres du Comité permanent des langues officielles de leur travail à élaborer le rapport intitulé « La mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* par Air Canada : visons l'excellence » déposé à la Chambre des communes le 2 novembre 2017. Nous apprécions et valorisons le travail important qu'a entrepris le Comité permanent à réaliser un examen du rapport spécial du commissaire aux langues officielles au Parlement intitulé « En route vers une conformité accrue d'Air Canada grâce à un régime d'exécution efficace » déposé à la Chambre des communes le 7 juin 2016 qui examinait des solutions possibles visant à accroître la conformité d'Air Canada à la *Loi sur les langues officielles*. Nous sommes également reconnaissants envers tous ceux qui se sont présentés devant le Comité pour exprimer leurs points de vue et les efforts déployés à formuler les recommandations.

Le gouvernement est heureux de répondre aux sept recommandations du Comité permanent des langues officielles.

Les recommandations 1 à 5 ciblent l'amélioration des méthodes de collecte de données d'Air Canada, l'exactitude et l'analyse de ces renseignements réalisée par le gouvernement. Le gouvernement continuera d'appuyer Air Canada comme il le fait pour toutes les institutions assujetties à la Loi. Pour accroître les évaluations qualitatives des bilans annuels sur les langues officielles par Air Canada, le gouvernement du Canada convient que Transports Canada examinera également ces bilans aux côtés de Patrimoine canadien et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Bien que le gouvernement encourage les institutions à faire part de leurs approches et méthodologies, la responsabilité d'agir en fonction de cette recommandation revient à Air Canada et nous nous attendons à ce qu'Air Canada tienne compte des recommandations du Comité permanent. Ainsi, dans un esprit de dialogue constructif, coopératif et ouvert, nous avons le plaisir d'annoncer que le gouvernement a déjà tenu des discussions avec Air Canada au sujet du rapport du Comité permanent et qu'Air Canada donne aux recommandations leur pleine considération.

Les recommandations 6 et 7 demandent au gouvernement d'adopter des modifications législatives. Le gouvernement convient qu'il serait utile d'examiner comment la *Loi sur les langues officielles* pourrait être modernisée. Toutefois, avant de prendre une décision sur un instrument de conformité, une réflexion approfondie est nécessaire pour établir la portée et bien comprendre les répercussions que toute modification aurait. De plus, le gouvernement reconnaît que d'autres activités sont en cours et celles-ci vont alimenter la réflexion. Ces activités comprennent l'étude en cours du Comité sénatorial sur la modernisation de la Loi, l'examen du *Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation de services* du Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que les modifications législatives proposées pour donner plus de pouvoirs au commissaire à l'information (projet de loi C-58).

En ce qui concerne la recommandation relative à la *Loi sur le transport aérien* et à la *Convention de Montréal*, une analyse et une consultation approfondies par le gouvernement seront nécessaires pour déterminer les répercussions qu'une telle modification aurait sur les obligations internationales du Canada en tant que signataire de la *Convention de Montréal*. De plus, une étude plus approfondie de la décision de la Cour suprême du Canada rendue en 2014 dans l'affaire *Thibodeau c. Air Canada* et du projet de loi émanant d'un député de 2015 (projet de loi C-666) qui est mort au Feuilleton aidera à mieux éclairer la voie à suivre.

Tout au long du processus, le gouvernement continuera de surveiller la situation concernant la prestation de services dans les deux langues officielles aux Canadiens et le maintien par le transporteur aérien d'un milieu de travail qui fait la promotion du bilinguisme, comme établi dans ses obligations en vertu de la Loi.

Encore une fois, nous souhaitons profiter de l'occasion pour vous remercier et remercier les membres du Comité permanent de votre travail important.

Veillez agréer nos salutations les plus distinguées.



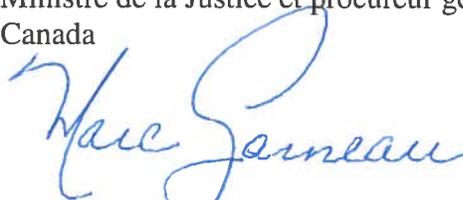
L'honorable Melanie Joly, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine canadien



L'honorable Jody Wilson-Raybould, C.P., c.r.,  
députée  
Ministre de la Justice et procureur général du  
Canada



L'honorable Scott Brison, C.P., député  
Président du Conseil du Trésor



L'honorable Marc Garneau, C.P., député  
Ministre des Transports